

Droits dans vos votes !

Edito

Ne vous sous-estimez pas !

Dans une période de crise majeure de l'archéologie, il est bon de se rappeler tout ce que vous avez pu obtenir par vos mobilisations, dans des contextes extrêmement défavorables, dans un discours ambiant qui prônait comme aujourd'hui le fatalisme. Il est bon de se rappeler que l'Inrap et le service public de l'archéologie ont été créés sous un gouvernement qui privatisait à tour de bras. Il faut se souvenir que la quasi totalité des agents de l'Inrap sous CDI le sont grâce à des relèvements de « plafonds d'emploi » et à des plans de recrutements ou de déprécarisation. Il faut se souvenir du repyramidage, de la fin du CDA et du projet de délocalisation pour ne citer que quelques exemples...

Vous êtes une force !

C'est pour cela que vous ne pouvez pas oublier que si nous sommes encore là malgré le poids de ceux qui considèrent l'archéologie comme un « frein à la libre entreprise », ce n'est pas par la seule force de l'intérêt porté par nos gouvernants pour le patrimoine archéologique, loin s'en faut !

Votre force c'est votre capacité à vous mobiliser, à être suffisamment nombreux, déterminés et imaginatifs localement ou nationalement à chaque fois que cela est nécessaire, c'est-à-dire, très souvent.

Vous avez des armes !

Votre force, c'est aussi d'avoir des représentants du personnel qui relaient à tous les niveaux votre volonté de ne rien lâcher, des représentants qui eux même ne lâchent rien car ils savent que rien n'a jamais été gagné en un jour et que tout ce qui a pu être obtenu ne l'a été qu'en revenant à la charge au fil des semaines des mois et même le plus souvent des années.

Votez, pour montrer votre détermination !

Si aujourd'hui nous vous demandons de voter c'est pour donner du poids à vos représentants à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Inrap. Voter c'est déjà se mobiliser.

Si aujourd'hui nous vous demandons de voter CGT c'est pour choisir l'organisation qui sera l'outil de lutte le plus efficace pour construire avec vous nos mobilisations et porter vos revendications :

- Au sein de l'Inrap (vote pour les CCP et le CT-central) ;
- Au sein du ministère de la Culture (vote pour le CT-ministériel) ;
- Au niveau de la fonction publique et au niveau national interprofessionnel. (C'est le vote du CT ministériel qui est pris en compte pour le calcul de la représentativité syndicale).

Dés réception du matériel de vote, votez et votez CGT !

Archéologie préventive : Enfin le positionnement de Fleur Pellerin !

En reconnaissant la nécessité d'une réforme structurelle du dispositif d'archéologie préventive, la nouvelle ministre affiche enfin ses intentions. Pour autant la gravité et l'urgence de la situation ne sont pas suffisamment prises en compte. Il faut impérativement mettre fin aux tergiversations et aux déclarations de principe non suivies de faits, ou si peu...

Le SGPA-CGT a donc proposé à l'intersyndicale archéologie d'organiser des assemblées générales partout en France courant novembre pour discuter de la situation et définir, avec les personnels, les modalités de la mobilisation.

Fin août, la CGT-Culture et le SNAC-FSU avaient demandé à ce qu'un point sur la situation des services publics de l'archéologie soit inscrit au Comité technique ministériel (CT-M). Ce point devait être initialement abordé le 17 septembre, mais avec le remaniement ministériel, ce CT-M a été reporté au 17 octobre 2014. Fleur Pellerin en déplacement à Dijon n'était pas là pour présider ce Comité technique, mais comme l'a rappelé le secrétaire général du MCC, Christopher Miles, qui présidait la séance en présence notamment du directeur de Cabinet et du conseiller social, les positions exprimées par le Cabinet et l'administration sont celles de la ministre.

La CGT a introduit le débat par une déclaration rappelant le contexte actuel de crise sans précédent de l'archéologie préventive, en rappelant les événements qui se sont écoulés depuis plus de 2 ans et en exhortant le Cabinet à prendre des mesures en urgence et à réformer en profondeur la loi de 2003. (Pour lire en intégralité la déclaration de la CGT au CT-M, suivre le lien suivant :

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Declaration_CGT_CT-M_du_17_octobre_2014.pdf)

Pour répondre à la déclaration de la CGT, le secrétaire général du ministère a indiqué que « *la situation de l'archéologie préventive et en particulier de l'Inrap, nous préoccupe tous* ».

Le directeur général des Patrimoines (DGP), Vincent Berjot, a déclaré partager les constats faits et que c'était « *un sujet important et pas simple* ». Il a admis que la situation était difficile et que cela était dû « *à l'organisation de la chaîne de l'archéologie préventive, notamment au niveau de son segment des fouilles, et au contexte économique* » du pays.

Il a indiqué que l'ancienne ainsi que la nouvelle ministre ont affirmé leur attachement à une archéologie de service public et au rôle essentiel de l'opérateur de l'Etat dans le dispositif. Cela s'est traduit dernièrement par :

- l'inscription au Projet de Loi de Finances de 2015 d'une subvention pour charge de mission de service public de 5 millions d'euros à l'Inrap en précisant que

c'était une reconnaissance officielle que l'Inrap n'était pas un opérateur comme les autres ;

- l'envoi aux préfets de région d'un courrier daté du 1^{er} octobre 2014 pour que l'attribution des marchés de fouille se fasse en fonction de la qualité scientifique des projets et que ce ne soit pas les questions économique/financières qui priment.

Le DGP a reconnu que ces éléments à eux seuls ne permettaient pas de régler la situation et a affirmé travailler sur d'autres sujets qu'il a qualifiés de « *sujets non ponctuels mais structurants pour le moyen et le long terme* ».

C'est ainsi qu'il a annoncé qu'une étude juridique du conseil d'Etat était attendue pour la fin du mois d'octobre sur la possibilité de « *refermer [partiellement] le marché des fouilles* »* car, pour le DGP, autant cela est possible au regard du droit national, autant cela pourrait être contesté au regard du droit communautaire.

Autre annonce et pour tenir compte de ce qui s'est passé ces derniers mois (faillite d'Archéoloire,...) le DGP a indiqué travailler au renforcement du contrôle des opérateurs. Non seulement le ministère souhaite le renforcer au moment de la délivrance de l'agrément ou de son renouvellement, mais aussi tout au long de sa durée de validité pour s'assurer que les opérateurs provisionnent bien pour les post-fouilles.

Sur le pôle public, le DGP a reconnu, qu'étant donné le contexte de réforme plus général, les relations entre le ministère et les représentants des associations d'élus (AMF, ADF) étaient compliquées. Par contre, il a indiqué que ces mêmes représentants étaient disposés à reprendre le dialogue...

* Cette annonce ne doit pas être entendue au sens de fermer totalement le marché des fouilles, ce que politiquement le ministère se refuse d'envisager, mais plutôt de définir des espaces non concurrentiels (opérations financées par le FNAP, opérations dont le MCC a la maîtrise d'ouvrage,...). C'est ce « rapport » que la conseillère en charge du cinéma a cité à Dijon le jour du CT-M.

Une dizaine d'archéologues de l'Inrap ont interpellé la ministre de la Culture en visite à Dijon le 17 octobre 2014

Vendredi 17 octobre 2014 à Dijon, les agents de l'Inrap Grand-Est-Sud ont interpellé Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, en déplacement à Dijon dans le cadre des 24e rencontres Cinématographiques de l'ARP.

Ils ont dénoncé la situation catastrophique de l'archéologie préventive et notamment celle du service public soumis à une concurrence de plus en plus féroce au mépris même de toute notion de service public.



Une délégation intersyndicale a été reçue par une des conseillères en audiovisuel de la ministre à qui les problèmes ont été exposés. La conseillère a parlé d'un rapport concernant l'archéologie préventive en cours de rédaction par le ministère et qui devrait sortir sous peu. Personne ne semble au courant de ce projet... à suivre !

La ministre, quant à elle, alpaguée rapidement à son arrivée, a assuré qu'elle était sensible à la situation de l'archéologie préventive et qu'elle travaillait au sujet. Nous lui avons répondu que nous attendions des faits !



Nous avons assuré à la ministre et à la conseillère qu'il fallait compter sur les archéologues qui restent mobilisés.

Communiqué du 17 octobre 2014
SGPA CGT-Culture - Sud Culture Solidaires - CNT-CCS



Le Droit des agents

Elections professionnelles du 4 décembre 2014 : Comment voter sans se tromper ?

Evidemment, dans le journal du SGPA CGT-Culture, on vous dira que pour voter sans se tromper il faut voter CGT, mais ce n'est pas le propos de cette rubrique. A chaque élection, des votes ne sont pas comptabilisés non pas par volonté de l'électeur de voter « blanc » mais parce que qu'il manque par exemple la signature au dos de l'enveloppe « T ». Attention, ce vote s'effectue uniquement par correspondance et en un seul tour. De plus, il y aura 3 votes à réaliser et vous aurez peu de temps pour voter (2 semaines, alors que d'habitude nous disposions d'un mois)... Tout semble avoir été fait par le Ministère pour que la participation soit en baisse et malheureusement, l'organisation générale de ce scrutin pénalise les personnels qui sont en grand déplacement et qui ne rentrent chez eux que le week-end... Nous n'avons donc pas le droit à l'erreur. Voici donc en 6 points comment garantir que votre vote sera valable.



Alors déjà un 1^{er} conseil, votez dès réception du matériel !

- 1) Commencer par remplir au dos de l'enveloppe « T » vos nom, prénom et SURTOUT N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER. Si une seule de ces rubriques n'est pas renseignée le vote ne sera pas pris en compte.
- 2) Prendre l'enveloppe bleue (comité technique ministériel) et y glisser le bulletin de vote de couleur bleue sur lequel figure la liste de votre choix (par exemple : CGT-Culture).
- 3) Prendre l'enveloppe blanche (comité technique central de l'Inrap) et y glisser le bulletin de vote de couleur blanche sur lequel figure la liste de votre choix (au hasard : CGT- Culture).
- 3) Prendre l'enveloppe de la couleur qui correspond à votre commission consultative paritaire (elle sera soit marron, soit verte, soit rose) et y glisser le bulletin de vote de la même couleur sur laquelle figure la liste de votre choix (telle que celle de la CGT-Culture). Certains agents nommés en hors filières pourront voter dans deux CCP et auront donc quatre enveloppes.
- 4) Mettre ces trois enveloppes dans l'enveloppe « T », refermer l'enveloppe « T » et à nouveau vérifier que vos nom prénom ET VOTRE SIGNATURE FIGURENT BIEN AU DOS de cette enveloppe
- 5) Poster l'enveloppe « T » **AVANT LE 1^{ER} DECEMBRE AFIN DE TENIR COMPTE DES DELAIS POSTAUX !**
- 6) **IMPORTANT** : Un bulletin comportant une annotation ou une rature sera considéré comme nul ! De même ne pas scotcher les enveloppes contenant les bulletins ou y apposer une quelconque marque !

Si le matériel de vote ne vous est toujours pas parvenu **le samedi 22 novembre** contactez l'Inrap (melanie.douce@inrap.fr ou au 01 40 08 80 88) en demandant qu'un exemplaire vous soit réexpédié, là où vous pourrez le recevoir le plus rapidement possible (ne votez pas 2 fois sinon votre vote sera annulé).

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		octobre 2014
Nom :	Prénom :	
Adresse :	Région :	
Tel :	Email :	INRAP SRA Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr		
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr		